

NOUVELLES MESURES

Le gouvernement a officiellement approuvé la première flexibilisation du confinement en autorisant les promenades accompagnées pour les enfants de moins de 14 ans pendant une heure et pour une distance maximale d'un kilomètre du domicile (mesure applicable à partir du dimanche 26/04).

Le Ministre de la santé a détaillé le 30/04 après-midi de **nouvelles mesures d'allègement du confinement des individus, qui entrent en vigueur ce samedi 2 mai (1/ pratique individuelle du sport et promenades** : de 6h à 10h et de 20h à 23h ; **2/ sorties pour personnes dépendantes et âgées de plus de 70 ans avec un accompagnant** : de 10h à 12h et de 19h à 20h ; **3/ sorties pour les enfants de moins de 14 ans** (autorisées depuis dimanche 26/04, ajout de la tranche horaire) : de 12h à 19h). Ces tranches horaires ne s'appliquent pas aux communes de moins de 5000 habitants (environ 80% des communes espagnoles et environ 12% de la population).

En outre, le Ministère de l'Inclusion, de la Sécurité Sociale et des Migrations a publié [l'ordre ministériel \(sorte d'arrêté ministériel\) précisant les secteurs qui auront accès au moratoire sur le paiement des cotisations sociales](#) : désormais, toutes les entreprises et travailleurs indépendants des secteurs agraires (codes CNAE 119 et 129), industrie manufacturière (codes CNAE 1812 et 2512), construction (4322 et 4332) et services (4711, 4719, 4724, 7311, 8623, 9602) pourront décaler le paiement des cotisations sociales de mai, juin et juillet pour une durée de 6 mois sans intérêts (soit en novembre, décembre et janvier).

Le Congrès des Députés a approuvé le 28/04 à l'unanimité la constitution de la Commission parlementaire de Reconstruction économique et sociale. Si aucun groupe parlementaire ne s'est opposé à l'initiative, la porte-parole du PP (parti populaire, 1^{er} parti d'opposition), Cayetana Álvarez de Toledo, a indiqué qu'il y a toujours des détails à préciser, dont notamment la désignation d'un président. Les groupes parlementaires ont jusqu'au 30 avril pour désigner leurs représentants au sein de la commission, composée de 46 députés.

Le Président Pedro Sánchez a présenté **le 28/04** au soir le **"Plan pour la Transition vers une nouvelle normalité"** (l'expression "nouvelle normalité" ayant été plusieurs fois soulignée par le président du gouvernement, pour habituer les esprits aux changements de mode de vie qu'allait impliquer, sur le long terme, le déconfinement). Ce plan « graduel, asymétrique et coordonné » et relativement complexe, devrait ainsi **progressivement permettre d'assurer le déconfinement de l'Espagne d'ici la fin de juin** :

- il comprend **4 phases (de 0 à 3), d'une durée totale de 6 à 8 semaines**, à partir du 4 mai (sauf pour certaines îles des Canaries et des Baléares, qui entreront dès le 4 mai en « phase 1 ») ;
- **il se décline par province (équivalent du département) ou île en fonction de leur situation sanitaire**, chaque phase pouvant être plus ou moins rapide selon les territoires ; il ne sera pas possible de circuler entre provinces et îles jusqu'au retour à la « nouvelle normalité » ;
- **le ministère de la Santé assurera la coordination** de la mise en œuvre de ce plan de désescalade qui se veut « flexible et en mesure de s'adapter ».

Le télétravail reste privilégié au moins jusqu'à la phase 3 (donc vers début mi-juin au minimum) ;

- la « **phase zéro** » se présente comme une phase « préparatoire » (à partir du 4 mai), similaire à la situation actuelle, mais au cours de laquelle une certaine activité pourra reprendre (restauration à domicile, commerces sur rendez-vous...) et où les lieux recevant du public seront aménagés ;
- **les phases 1 à 3**, à compter du 11 mai, marqueront **une reprise progressive de l'activité**, qui ne sera pas seulement, contrairement à d'autres pays, fondée sur une approche sectorielle, mais aussi sur l'augmentation progressive des capacités d'accueil des lieux recevant du public :

- **la phase 1, dite « initiale »** (à partir du 11 mai), avec l'ouverture des petits commerces (hors centres commerciaux), des terrasses des bars et restaurants (à 30% de leur capacité), ainsi que des hôtels (hors parties communes) ; les lieux de culte pourront également ouvrir, avec une capacité également limitée au tiers de la capacité habituelle ; les plus de 65 ans bénéficieront d'une tranche horaire réservée ;
 - **la phase 2, dite « intermédiaire »** (à partir du 25 mai au plus tôt), avec une ouverture limitée au tiers de la capacité des cinémas, théâtres, lieux d'expositions, ainsi que des écoles dans des cas exceptionnels (soutien scolaire ; impossibilité pour les parents des moins de 6 ans de télétravailler ; examens d'entrée à l'université), **le principe général étant un retour à l'école en septembre** ;
 - **la phase 3, dite « avancée »** (autour de la mi-juin, toujours de manière éventuellement différenciée selon les provinces –équivalent du département- et selon des critères sanitaires), avec une reprise plus large de l'activité et un élargissement des capacités d'accueil du public ;
- **les critères de passage d'une phase à une autre seront fondés sur des indicateurs essentiellement sanitaires** (capacités de soins, y compris intensifs de chaque territoire, état local de la pandémie, mise en place des mesures de protection du public ou de la clientèle...)
 - **le plan s'accompagne d'un renforcement des mesures de protection individuelle**, comme le port du masque, « hautement recommandé » (en particulier dans les transports publics), au cours de ces différentes phases.

Pedro Sánchez a également précisé que la reprise des cours devrait avoir lieu en septembre, mais quelques centres ouvriraient avant exceptionnellement pour concilier le travail et la famille et le soutien scolaire, à partir de la phase 2.

La Ministre des Finances et porte-parole du gouvernement, María Jesús Montero, a indiqué que le report des impôts a déjà permis à 400 000 contribuables (PME et indépendants) de reporter effectivement le paiement d'impôts à hauteur de 2,3 Md €. Selon la ministre Montero, 99 % des indépendants et 94 % des PME devraient pouvoir bénéficier de ces mesures, permettant de reporter leurs obligations fiscales sans intérêt pendant les trois premiers mois des six mois indiqués dans le décret-loi.

De plus, elle a annoncé **l'approbation dans les prochains jours de facilités de financement à hauteur de 5,9 Md € pour refinancer les communautés autonomes (régions), dont 2,5 Md € à taux zéro.** L'objectif est de garantir la liquidité des administrations régionales pour qu'elles puissent continuer de fournir des services publics et répondre aux besoins de la crise.

ANALYSES MACROECONOMIQUES

INE

Selon [le chiffrage](#) de l'Institut National des Statistiques (INE), le PIB espagnol chute de 5,2% au premier trimestre 2020 : il s'agit du recul trimestriel le plus important depuis que cette variable a commencé à être enregistrée en 1970, dépassant largement la contreperformance du T1 2009 en pleine crise financière (-2,6%). Toutes les composantes du PIB enregistrent un recul majeur, dont notamment la consommation des ménages (-7,5%), l'investissement (-5,3%) et les exportations (-8,4%), dont l'effet sur la chute du PIB est néanmoins contrebalancé par la recul également important des importations (-8,4%). Par secteurs, le PIB recule particulièrement pour le commerce, les transports et l'hôtellerie-restauration (-10,9%), les activités artistiques, de loisirs et autres services (-11,2%) et la construction (-8,1%). Au niveau de l'emploi, 357 500 emplois à temps complet ont été détruits (-1,9%). Ces chiffres, encore provisoires, laissent entrevoir l'entrée de l'économie espagnole en récession à la fin du T2 2020.

Responsable de la publication : Shanti Bobin

Ambassade de France en Espagne
Service Économique Régional
C/ Marqués de la Ensenada, 10
28004 Madrid

Rédigé par : Anna Bejaoui, Alvaro Carranza, Alex Marañón,
Aïnhua San Martín, Axel Demenet

Abonnement/désabonnement : espagne@dgtresor.gouv.fr

Internet : www.tresor.economie.gouv.fr/

Suivez-nous sur Twitter : [@FR_Eco_Iberica](https://twitter.com/FR_Eco_Iberica) 



Copyright : Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du Service Économique Régional de Madrid

Clause de non-responsabilité :

Le Service Économique s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées.

Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.